Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquétage des produits biologiques								
	I.1 Numéro du d	ocument		0H40 (m2/Fe)	I.2 Type d'Op	érateur			
	BE-BIO-01.056-0003785.2025.001			☑ Opérateur					
			35		☐ Groupe d	'opérateurs			
s			(65)						
oire									
gato	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
Partie I: Éléments obligatoires	Nom	LAND, FARM & MEN S	3A		Autorité	CERTISYS (BE-B	IO-01)		
	Adresse	Rue du Tronquoy, 10 5380 Fernelmont			Adresse	Square de Meeû Bruxelles	is - De Meeûssquare	35, 1000,	
ent	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique	Code ISO	BE	
ém	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
Él	• Préparation								
: I:	• Distribution / Mise sur le marché								
Ţ									
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen méthodes de production							ement européen et di	ı Conseil et	
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
	Méthode de production:								
	– production biologique, sauf durant la période de conversion								
	• (d) Produits ag	(d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine							
		Méthode de production: - production de produits biologiques							
	– producti								
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement. I.7 Date, lieu I.8 Validité								
							choisir ce qui		
	Date		om et CER' gnature	TISYS	Certificat val	able du 28/0	04/2025 au	31/03/2028	
	Lieu	Bruxelles (BE)		CY					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits								
Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848								
Céréales et produits à base de céréales		Biologique						
Huiles		Biologique						
Légumineuses		Biologique						
Produits à base de céréales		Biologique						
Séchage, triage, décorticage de céréales		Biologique						
II.2 Quantité de produits								
II.3 Informations sur les terres								
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I point 5						
Land Farm & Men (Certisys Ref: 4562206_S4731206) Rue du Tronquoy, 10 5380 Fernelmont	Distribution / Mise sur le march	é -						
Land Farm & Men (Certisys Ref: 4562206_S4731206) Rue du Tronquoy, 10 5380 Fernelmont	Préparation							
Land Farm & Men (Certisys Ref: 4562206_S4731306) Rue de Franc-Warêt, 24 5380 Fernelmont	Distribution / Mise sur le march	······································						
Land Farm & Men (Certisys Ref: 4562206_S4731306) Rue de Franc-Warêt, 24 5380 Fernelmont	Préparation							
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règleme 2018/848								
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur o il n'a pas transféré cette responsabilité au so	des activités pour l'opérateur ou le grou u le groupe d'opérateurs reste responsa ous-traitant	pe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du ble en ce qui concerne la production biologique et pour lesque						
II.8 Informations sur l'accréditation de l'org	anisme de contrôle conformément à l'ar	rticle 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						
Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation	BELAC https://www.certisys.eu/wp-con	tent/uploads/2024/11/093-PROD-15-F-N-E.pdf						
II.9 Autres informations								